



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 22 juin 2026 Délibération n° 2026-24

Objet de la délibération : Avis du CLS Auxois Morvan sur le Projet Territorial de Santé Mentale Côte-d'Or

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Véronique ILLIG

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 46 titulaires (et 46 suppléants)

Nombre de membres présents : 34 présents dont 32 votants

Date de convocation : 15 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux juin à dix-huit heures, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Maryse NADALIN, Laurence PORTE, Annie DUPUIS, Mathieu CHARTIER (Montbardois) ; Raphaël VEJUX, Marc CHEVILLON, Patrick KIMBERG, Jean-François Michel, Philippe CHATILLON, Michel ROIGNOT, Paul ROBINAT, Yves GOBERT, Stéphane MERMET (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Florence DELARUE, Sylvain COURAULT, Marie-Christine LENOIR, Guy MONIN, Isabelle MARMORAT (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Quentin GUENOT, Marie Andrée COQUILLE (Pays d'Arnay-Liernais) ; Hervé LOUIS, Eric LIENIEWSKA-CHOQUET, Valéry LOISIER, Nabila NICOLLE, Virginie LEPRINCE-POISSON, Murielle JOUSSET (Saulieu-Morvan) ; Véronique ILLIG, Bertrand GUILLOT-MARCHAL, Sylviane BAULOT, Catherine SADON, Virginie TARDIT, Béatrice PINGUET, Jean-Michel PÉTRÉAU (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Didier KOCH, Alain BECARD, Aurélio RIBEIRO, Eric SIMON (Montbardois) ; Jean-Marc MARCHAL (ouche-et-Montagne) ; Jean-Marc RIGAUD, Yvon FIORUCCI (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Benjamin LEROUX, Jean-Benoît SIGROS, Pierre POILLON, Marie Andrée COQUILLE, Patrice DORMENIL (Pays d'Arnay-Liernais) ; Cyril BRULÉ, Frédéric DRAPPIER, Didier PASQUET (Saulieu-Morvan) ; Martine EAP-DUPIN, Noëlle BÉNO, Patricia NORE RENOT, Véronique LAMAS, Pascal NICOLLE (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN



www.auxois-morvan.fr



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville
21350 Vitteaux

Dans le cadre de la finalisation du Projet Territorial de Santé Mentale de la Côte-d'Or (PTSM) pour la période 2026–2030, le PETR est sollicité pour donner l'avis du Contrat Local de Santé.

Conformément au cadre réglementaire, le PTSM est arrêté par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé après recueil d'avis consultatifs des instances territoriales, dont les CLS. Le PTSM de la Côte-d'Or a été élaboré à partir d'un diagnostic territorial partagé et d'une démarche de concertation associant l'ensemble des acteurs du territoire, en articulation avec les dynamiques locales portées notamment dans le cadre des CLS.

Le document complet est consultable via le lien suivant :

https://drive.google.com/file/d/1gECQF8QXjkVGJAFed2iqI1ScGy7AcM7y/view?usp=drive_link

Synthèse du Projet Territorial de Santé Mentale de la Côte d'Or 2026–2030

Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) est le **cadre stratégique de référence de la politique de santé mentale à l'échelle d'un territoire**. Institué par la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 et précisé par le décret du 27 juillet 2017, il a pour objet d'améliorer l'accès à la prévention, au diagnostic, aux soins, à l'accompagnement médicosocial et social, ainsi que la continuité des parcours de santé et de vie. Il repose sur un diagnostic territorial partagé, une gouvernance partenariale et un programme d'actions opérationnelles. En Côte-d'Or, le Contrat Territorial de Santé Mentale (CTSM) viendra formaliser la mise en œuvre du PTSM 2026–2030.

En Côte-d'Or, le premier PTSM a été signé le 11 octobre 2019. Son évaluation, conduite en 2024, a mis en évidence des acquis importants : ancrage territorial du projet, déploiement des formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM), développement d'outils de communication comme le site « Ma santé mentale en Côte-d'Or », appui aux Contrats Locaux de Santé (CLS) et soutien aux dynamiques locales. Elle a également souligné plusieurs limites : une visibilité encore inégale du PTSM, des difficultés d'intervention sur certaines thématiques et la nécessité de mieux structurer la gouvernance et le suivi des actions.

La réécriture du PTSM de seconde génération a été engagée en 2025. Le cadrage méthodologique a été validé par le Bureau en février 2025. La journée départementale du 10 juin 2025 a permis de restituer le bilan 2019–2024 et de consulter largement les partenaires. Deux vagues de groupes de travail se sont ensuite tenues en septembre et novembre 2025. La version finalisée du document a été présentée début 2026, avant le recueil des avis institutionnels au printemps, la journée santé mentale du 28 avril 2026, puis la signature du CTSM prévue en septembre 2026.

Le diagnostic territorial partagé confirme plusieurs constats majeurs. Le département reste marqué par de fortes disparités entre le bassin dijonnais et les zones rurales, tant en matière de démographie que d'accès aux soins. Les jeunes apparaissent particulièrement vulnérables, avec un taux de pauvreté des moins de 30 ans de 21,3 %, tandis que les zones rurales cumulent éloignement des professionnels spécialisés, difficultés de mobilité et moindre lisibilité de l'offre. Le territoire dispose de ressources nombreuses dans les champs sanitaire, médico-social, social et associatif, mais celles-ci demeurent inégalement réparties et encore insuffisamment lisibles.

Le diagnostic met également en évidence plusieurs tensions structurantes : hausse de la souffrance psychique chez les jeunes, difficultés d'accès aux soins spécialisés, tensions sur les ressources humaines en psychiatrie, ruptures dans les parcours, fragilités dans l'aval des urgences, besoins accrus de coordination entre acteurs, difficultés d'accès aux soins somatiques pour les personnes vivant avec un trouble psychique, persistance de la stigmatisation, et nécessité de renforcer la promotion de la santé mentale. **L'un des indicateurs les plus marquants concerne les tentatives de suicide : en Côte-d'Or, le taux de passages aux urgences pour tentative de suicide est passé de 173 pour 100 000 habitants en 2021 à 220 en 2024, soit le niveau le plus élevé de Bourgogne-Franche-Comté sur cette période.**

Pour répondre à ces enjeux, le PTSM 2026–2030 conserve un socle commun, qui correspond aux missions transversales et permanentes de la coordination territoriale. Ce socle comprend

notamment : la facilitation des immersions croisées entre acteurs ; la promotion des formations PSSM, en particulier du module PSSM Adolescents ; l'appui à la construction d'actions dans le cadre des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) ; l'appui aux CLS ; le soutien aux Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) ; la structuration de la communication du PTSM ; la réaffirmation du rôle du PTSM dans les différentes instances départementales ; l'organisation de journées départementales annuelles.

Le programme d'actions a été volontairement resserré afin de garantir sa faisabilité. Il s'organise autour de 16 actions intégrées au démarrage du PTSM.

1. Développer et animer une cartographie territoriale interactive des acteurs et dispositifs en santé mentale, adossée au site « Ma santé mentale en Côte-d'Or ». Porteur : PTSM 21.
2. Mener une campagne de promotion du dispositif « Mon soutien psy ». Porteur associé : CPAM 21.
3. Créer un dispositif d'accueil hybride sanitaire-médico-social à destination des adolescents et jeunes adultes en situation complexe, à la frontière entre soins et accompagnement. Porteur associé : Acodège
4. Renforcer « l'aller-vers » et formaliser les transitions entre la pédopsychiatrie et la psychiatrie adulte. Porteur associé : PTSM 21.
5. Déployer le programme « BREF » à l'échelle départementale, comme dispositif structurant d'accompagnement précoce et systématique des aidants familiaux. Porteur associé : CHU Dijon Bourgogne, Ch La Chartreuse, en lien avec l'UNAFAM.
6. Renforcer les transitions entre psychiatrie adulte et psychiatrie de la personne âgée, par des pratiques harmonisées à l'échelle départementale. Porteur associé : PTSM 21.
7. Organiser régulièrement des temps de rencontre territoriaux de type « petits-déjeuners thématiques ». Porteur associé : CLS.
8. Mettre en place une stratégie territoriale de promotion des approches thérapeutiques validées dans le champ des addictions et des troubles psychiques. Porteur : CSAPA.
9. Déployer une équipe mobile de crise en santé mentale, avec capacité d'intervention rapide à domicile ou dans les lieux de vie. Porteur associé : CH La Chartreuse.
10. Organiser un groupe de travail sur l'emploi pour renforcer l'interconnaissance des dispositifs et améliorer les pratiques en matière d'accès et de maintien dans l'emploi. Porteur associé : Clubhouse Dijon et PEP CBFC.
11. Créer un référent santé mentale à destination des bailleurs sociaux, pensions de famille et habitat inclusif. Porteur associé : DDETS 21.
12. Développer et faciliter le recours aux services d'interprétariat dans les prises en charge psychiatriques, notamment via l'outil VASCO. Porteur associé : PTSM 21.
13. Promouvoir et diffuser les dispositifs de prévention du suicide existants et récemment déployés. Porteur associé : CHU Dijon Bourgogne.
14. Améliorer le lien ville-hôpital pour les personnes vivant avec un handicap. Porteur associé : à confirmer dans la fiche finalisée ; l'action s'inscrit en articulation avec les travaux du Comité Départemental de la Charte Romain Jacob.
15. Cartographier les parcours Troubles du Neurodéveloppement (TND) à l'échelle départementale. Porteur associé : CRA BFC, C2RB, PEP CBFC.
16. Renforcer l'information et la sensibilisation aux TND et au repérage des troubles auprès de différents publics. Porteur associé : CRA BFC, C2RB, PEP CBFC.

En synthèse, le PTSM 2026-2030 de la Côte-d'Or propose un cadre commun, réaliste et progressif pour améliorer la lisibilité de l'offre, renforcer la coordination, prévenir les ruptures de

parcours et mieux répondre aux besoins du territoire. Il ne vise pas à traiter seul l'ensemble des enjeux de santé mentale, mais à organiser une dynamique collective, territoriale et partenariale, en s'appuyant sur des actions ciblées, des porteurs identifiés et une gouvernance structurée.

**Proposition d'avis du CLS Auxois Morvan
sur le Projet Territorial de Santé Mentale de la Côte d'Or 2026-2030**

Vu les orientations du Contrat Local de Santé Auxois Morvan 2025-2030, notamment en matière de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, autour des axes de la démographie médicale, de la prévention et de la santé mentale,

Vu les fiches actions portées par le CLS et soutenues par l'ARS autour de la santé mentale :

- Agir sur la prise en charge des conduites addictives
- Déployer des formations premiers secours en santé mentale (PSSM)
- Accompagner la dynamique de prévention des violences conjugales, intrafamiliales et sexuelles
- Développer la sensibilisation en santé mentale et lutter contre la stigmatisation

Considérant que le Projet Territorial de Santé Mentale de la Côte-d'Or est le cadre stratégique de référence de la politique de santé mentale dont le socle comprend notamment l'appui aux CLS

Considérant que le PTSM s'inscrit pleinement dans les orientations du CLS Auxois Morvan en proposant une organisation coordonnée et structurée de l'offre en santé mentale à l'échelle du territoire ;

Considérant que ce projet contribue au renforcement des coopérations entre les acteurs sanitaires, médico-sociaux, sociaux et les collectivités territoriales, dans une logique de décloisonnement et de complémentarité pour améliorer la continuité et la fluidité des parcours de santé et de vie des personnes concernées ;

Considérant qu'il favorise un meilleur accès aux soins, notamment par le développement de dispositifs de proximité, le repérage précoce des troubles et la prévention, en particulier auprès des publics les plus vulnérables ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 32
Contre :
Abstentions :

1) Emet un avis favorable au Projet Territorial de Santé Mentale de la Côte-d'Or, ce projet s'inscrit pleinement dans les priorités du CLS Auxois Morvan ;

2) Précise qu'il conviendra de veiller à ce que les actions du PTSM couvrent bien l'ensemble du territoire, y compris les zones rurales et ne se limitent pas à la seule métropole dijonnaise.

Pour extrait certifié conforme,

M. Patrick MOLINOZ


 Président du Pôle d'Equilibre Territorial Rural
 du Pays Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

*Madame la Préfète de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfète de la Côte-d'Or,
Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté.*